



SEANCE DU 16 MARS 2023

DELIBERATION N° 2

Nombre de membres
en exercice : 29
Présents : 25
Votants : 29
Pour : 29
Contre : /
Abstention : /

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 10 mars 2023

Membres présents : F. GONZALEZ - MJ ROQUES - G. LASSABE - JM GUTIERREZ - M. EVENE - J.DOS SANTOS - L. GUYONNIE - P. ACEDO - C. DUFOUR - A. DARTIGUES - E. DEITIEUX - C.DOS SANTOS - J. WEBER - J. DARRIGADE - C. DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - S.PUYO - A. VALETTE - D. LAVIGNE - MA THEBAUD - C. MARTIN - H. ETCHENIQUE - J. RANCE - F. BILLARD

Membres absents excusés ayant donné procuration :

X.BAYLAC donne pouvoir à F.GONZALEZ

B.GERY donne pouvoir à M. EVENE

S.DARRIGUES donne pouvoir à C.DUFOUR

M.BECRET donne pouvoir à C.MARTIN

Secrétaire de séance : C.DOS SANTOS

Monsieur le Maire rappelle qu'un séisme dévastateur a touché, le 6 février dernier, la région frontalière turco-syrienne faisant des milliers de victimes. La Commune de Boucau tient à faire part de sa vive émotion et exprime ses pensées et toute sa solidarité à l'ensemble des blessés et des sinistrés.

La France a, immédiatement, répondu à la demande d'assistance internationale de la Turquie avec la mise en place d'un centre de crise et de soutien pour permettre d'organiser une aide d'urgence immédiate pour les populations durement touchées.

De nombreux organismes se mobilisent aux côtés des autorités publiques et parmi eux figure le FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) qui dispose d'un centre de crise et de soutien lui permettant de répondre aux crises nécessitant une aide humanitaire d'urgence.

Aussi, la Ville de Boucau entend naturellement contribuer à l'appel à la générosité lancé par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères envers les populations impactées par ce séisme par l'attribution d'une subvention de 1 000 €.

*Certifié exécutoire
compte tenu du
dépôt à la
Sous Préfecture de
Bayonne
Le
et de sa publication
le*

**Objet : Subvention
exceptionnelle
envers les
populations de
Turquie et de Syrie
suite au séisme du 6
février 2023**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 € par versement direct
auprès du FACECO « Turquie-Syrie ».

dit que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2023.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 17 mars 2023

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 064-216401406-20230317-2_16_03_2023-DE

S²LO